Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

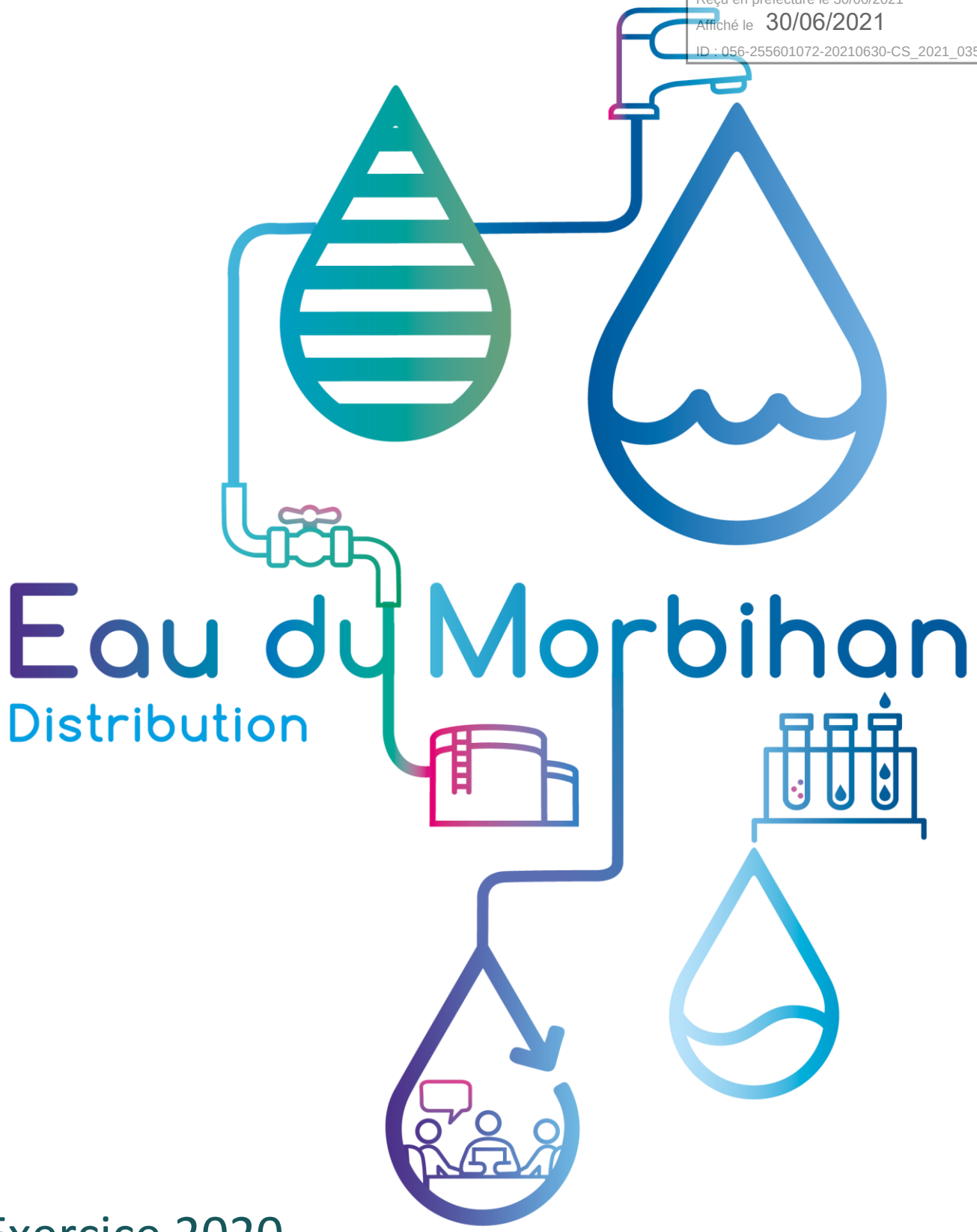

Exercice 2020

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Eau du Morbihan
service public d'eau potable

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 4
1.2. MODES DE GESTION DU SERVICE 6
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1) 13
1.4. NOMBRE D'ABONNES 14
1.5. EAUX TRAITEES 16
1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2020 : 16
1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice 17
1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice 19
1.5.4 Autres volumes 21
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 22

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 23

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 23
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0) 25
2.3. RECETTES 29

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 33

3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1) 33
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) 37
3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU 39
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 39
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 42
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 43
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 44
3.4. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1) 45
3.5. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1) 46
3.6. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2) 46
3.7. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0) 47
3.8. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1) 48

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 49

4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB 49
4.2. MONTANTS FINANCIERS 49
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE 51
4.4. AMORTISSEMENTS 51
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ET PROJETS A L'ETUDE 51

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 52

5.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0) 52

..... 52

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 53

Annexes 54

ANNEXE 1 : STRUCTURE BUDGETAIRE

ANNEXE 2 : TARIFS AU 01/01/2020 ET AU 01/01/2021

ANNEXE 3 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) EN DETAIL

ANNEXE 4 : LISTE DES MARCHES DISTRIBUTION NOTIFIES EN 2020

ANNEXE 5 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) - 2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Distribution d'eau potable concerne l'exercice 2020. Les éléments clés sont identifiés de la façon suivante dans le document :

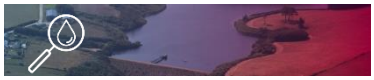

En préambule, il convient de souligner l'évolution de la composition et de l'organisation de Eau du Morbihan, à la suite de la modification statutaire qui a pris effet au 1er janvier 2020, aux transferts de compétence et à l'installation du nouveau comité syndical en septembre 2020.

La gouvernance du syndicat est organisée comme suit à fin 2020 :

- 1 Président, et 4 Vice-présidents à compétence fonctionnelle (Finances-Affaires générales, Ressource, Production-Transport, Distribution),
- 12 Vice-présidents à compétence territoriale,
- 24 membres dont 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 10 communautés de communes ou d'agglomération et 12 communes, organisés sur le territoire en 12 collèges électoraux.

L'année 2020 aura été marquée par la COVID-19.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1. Caractérisation technique du service

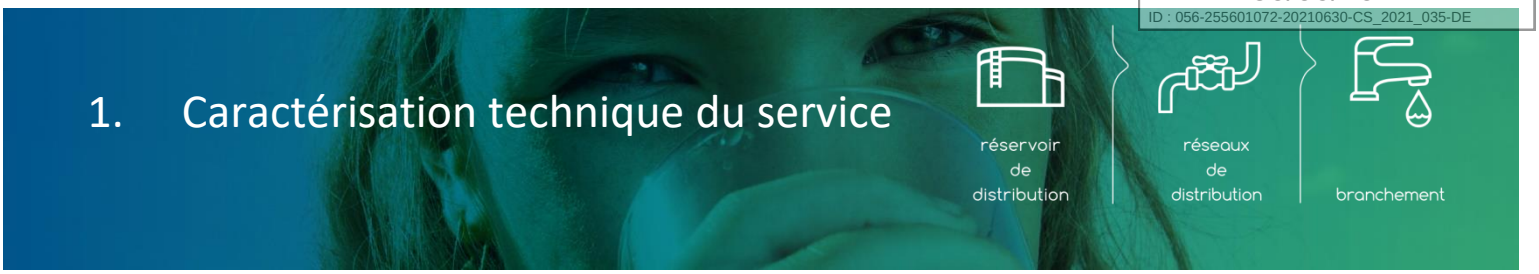

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau :
☐ Communal
☑ Intercommunal

Nom de la collectivité : Eau du Morbihan

Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1er janvier 2012, ainsi que la compétence à la carte : **Distribution.** Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production (1)	☑	☐
Protection du point de prélèvement (1)	☑	☐
Traitement (1)	☑	☐
Transport (1)	☑	☐
Stockage (1)	☑	☐
Distribution	☑	☐

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

Composition et organisation (au 31 décembre 2020) : Eau du Morbihan exerce la compétence Distribution de l'eau potable sur 109 communes.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation de Eau du Morbihan. Le périmètre de Eau du Morbihan au titre de la compétence à la carte Distribution correspond au territoire vert.

<u>Périmètre de Eau du Morbihan au 1er janvier 2020</u>

Une évolution est intervenue au 1er janvier 2021 : la compétence Distribution pour Pluherlin et Saint-Gravé est désormais exercée par le SIAEP de Questembert.

Existence d'une CCSPL	☑ Oui	☐ Non
Existence d'un règlement de service	☑ Oui	☐ Non

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.2. Modes de gestion du service

Le service est exploité en

- ☑ régie
- ☐ régie intéressée
- ☐ gérance
- ☑ marché de prestation de services
- ☑ concession de service public : affermage
- ☑ concession de service public : délégation de service à paiement public

Bilan des modes de gestion concernant la compétence Distribution :

Nombre d'affermages	6
Nombre de délégations de service à paiement public	4
Nombre de marchés de services	1
Nombre de régie avec ou sans assistance	2

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du mode de gestion
- Nom de l'exploitant
- Date de début de contrat
- Durée
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1er janvier 2020, date de visa et objet

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2020 n°	Date visa	Objet
a: Roi Morvan Communauté (RMCom) pour partie	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2020	6	31/12/2025				
RMCom / Roudouallec	régie avec assistance technique	STGS	01/01/2020	2	31/12/2021				
RMCom / Langonnet	régie		01/01/2020						
RMCom / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	3			
b: Centre Morbihan Communauté (CMC), Plaudren et Colpo	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2019	6	31/12/2024	1	1	courant 2021	Acter le transfert des communes de Plaudren et Colpo vers GMVA
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2020	6	31/12/2025				
OBC pour partie et Ploërmel Communauté / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4			
Ploërmel Communauté / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4	4	courant 2021	Acter le transfert des communes de Quily et Cruguel dans le contrat pour être en adéquation avec le territoire de la Communauté de Communes et prolonger le contrat d'un an

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2020 n°	Date visa	Objet
OBC / Basse Vallée de l'Oust (BVO)	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	5	5	courant 2021	Acter le transfert des communes de Saint Gravé et Pluherlin vers le SIAEP de Questembert. Acter le transfert des communes de Sérent, Lizio et Saint Guyomard dans le contrat pour être en adéquation avec le territoire de la Communauté de Communes. Intégrer le feeder Bois Brun - Bellée
d: Arc Sud Bretagne (ASB) pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	concession de service à paiement public	VEOLIA EAU	01/01/2020	6	31/12/2025	1	1	09/04/2021	Acter le transfert des communes de Caden et Malansac vers le SIAEP de Questembert
Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CCBBO / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2019	1+(2x1)	31/12/2021				
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6			

A signaler : Trois procédures sont engagées en 2021, compte tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2021, afin d'attribuer les contrats d'exploitation.

Périmètre	Mode de gestion	Date de début	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
a2 : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : Roi Morvan Communauté pour partie / Ex SIAEP Guémené sur Scorff	concession de service à paiement public	01/01/2022	4	31/12/2025	Distribution
e : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan	concession de service à paiement public	01/01/2022	7	31/12/2028	Distribution
Exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable de Belle-Ile-en-Mer	concession de service à paiement public	01/01/2022	7	31/12/2028	Production et Distribution

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Le 8 décembre 2020, le comité syndical a pris acte de la nouvelle proposition de redécoupage territorial en termes d'exploitation reposant sur un allotissement fonctionnel distinguant les missions de Production et Transport d'une part, et de la Distribution d'autre part, et sur un allotissement géographique sur le territoire continental. Il a acté du traitement différencié des îles. La carte ci-dessous définit les 5 zones proposées pour la partie Distribution.

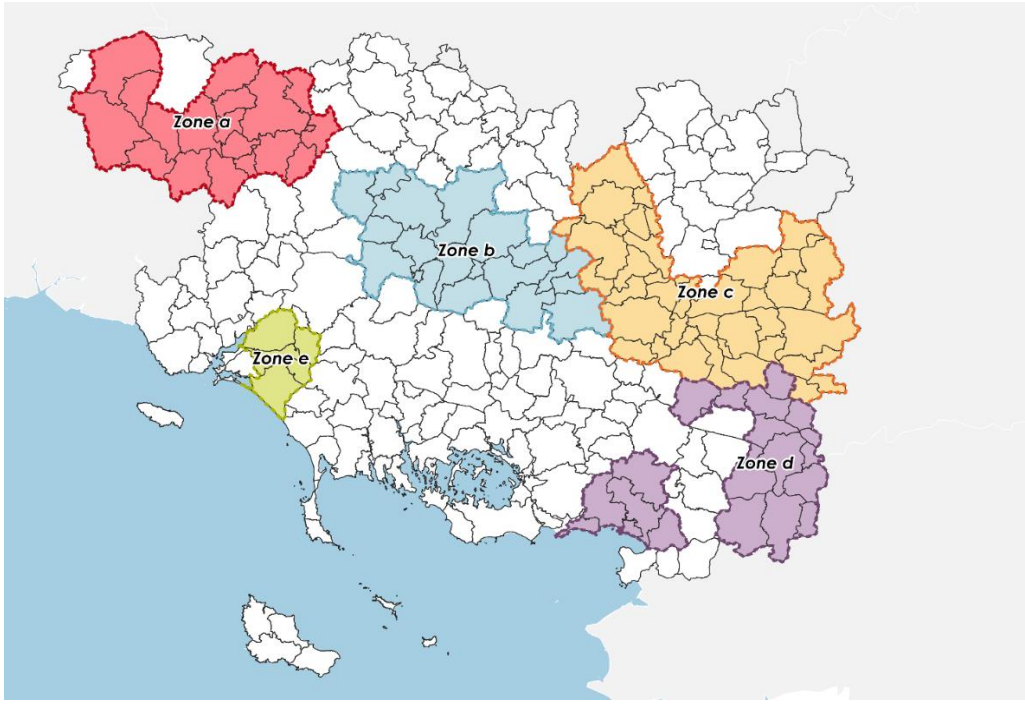

Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur. Les deux cartes ci-après illustrent la mise en œuvre du redécoupage aux dates suivantes : état au 31/12/2021 et état au 01/01/2022.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2021)

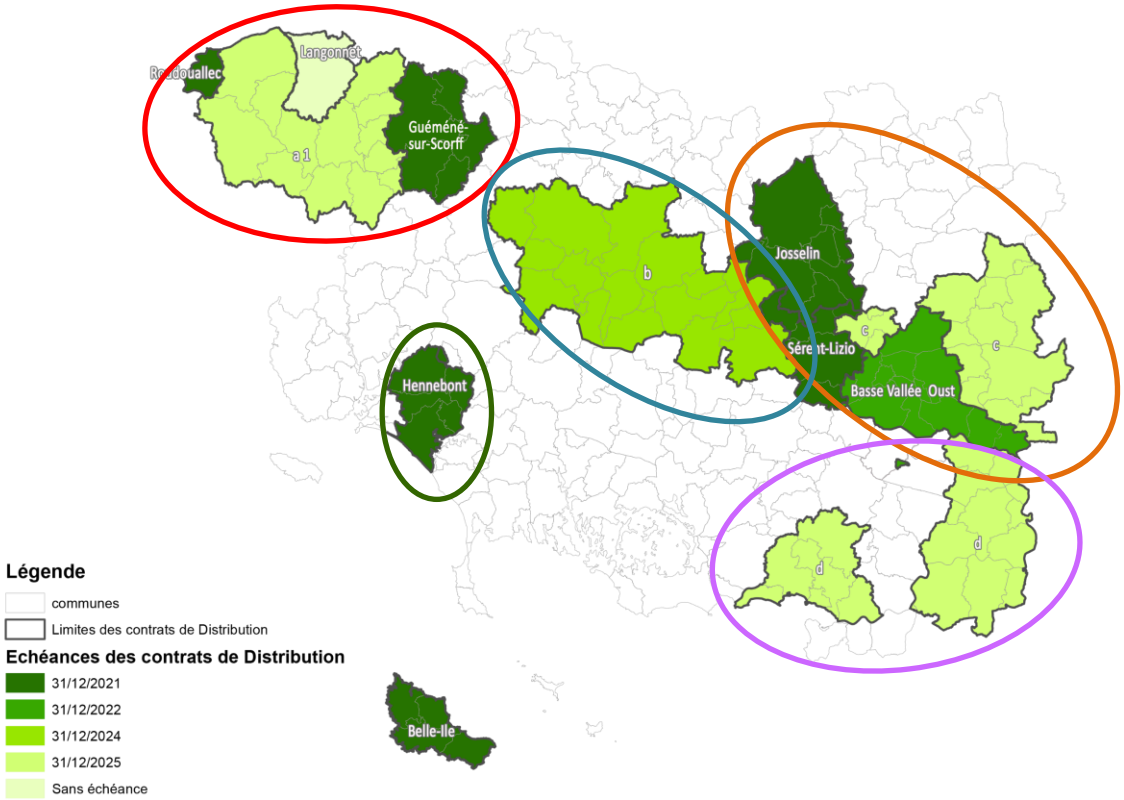

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 01/01/2022)

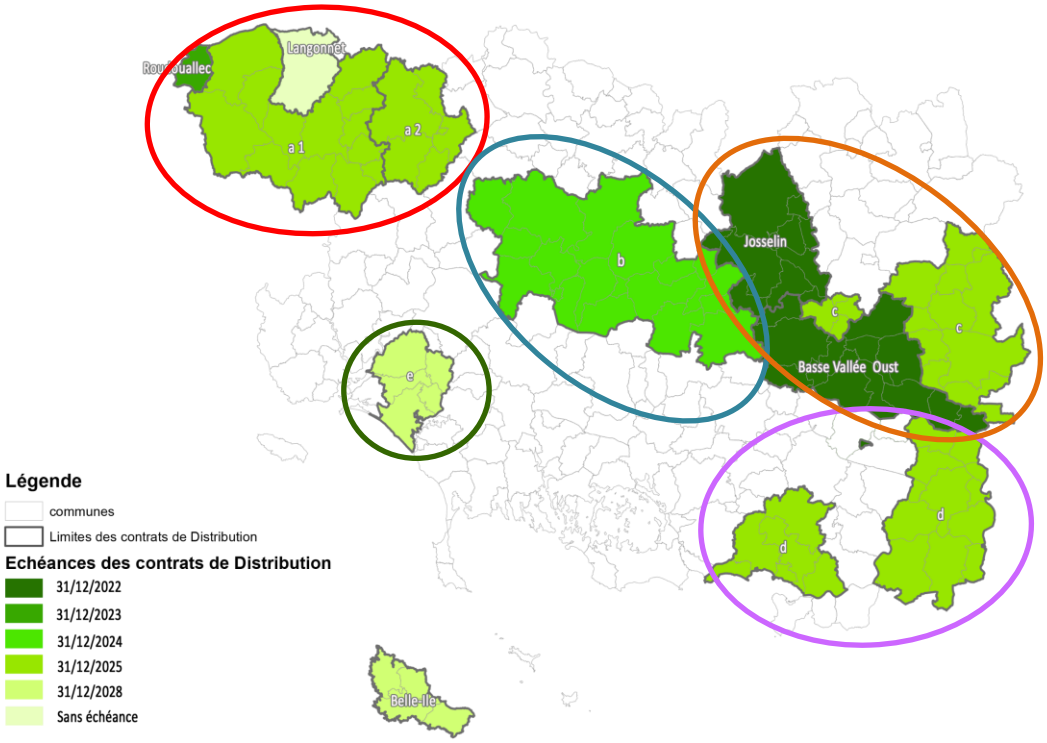

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés, relation avec les abonnés, facturation du service aux abonnés du service et recouvrement
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	Des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des réseaux, tenue à jour des plans et de l'inventaire
Connaissance patrimoniale	Structuration d'un système d'information géographique et mise en place d'une base de données des opérations de maintenance
Transparence/ communication	Transmission des données et de conseils Echange permanent
Prestations particulières	Maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2020	Population DGF 2020
Au titre de la compétence Distribution	190 350	211 264

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2020 + population DGF 2020 pour la part des résidences secondaires)

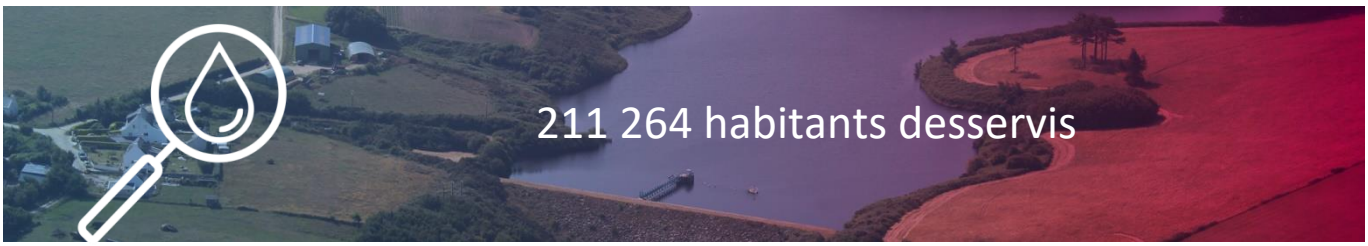

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre d'abonnés 2020	Nombre total d'abonnés 2019	Variation 2020/2019	Densité nombre abonnés/km
a : Roi Morvan Communauté pour partie (RMCom)	10 941	0	10 941	6 626 2 388 1 413 442	1%	11
RMCom / Guémené	2 996	1	2 997	2 993	0%	9
RMCom / Roudouallec	458	0	458			10
RMCom / Langonnet	1 278	0	1 278			9
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	22 492	12	22 504	24 218	-7%	14
Ploërmel Communauté / Josselin	6 292	2	6 294	6 238	1%	15
OBC / BVO	10 062	3	10 065	9 966	1%	16
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie (OBC)	12 558	5	12 563	5 764 4 949 1 707	1%	17
Sérent - Lizio	3 429	1	3 430	3 390	1%	14
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	25 947	1	25 948	11 979 4 816 11 039	-7%	22
CCBBO	9 832	0	9 832	9 699	1%	30
CCBBO/ Trévidel	107	0	107	105	2%	23
CCBI	6 643	0	6 643	6 618	0%	29
TOTAL	**113 035**	**25**	**113 060**	**114 350**	**-1%**	**17**

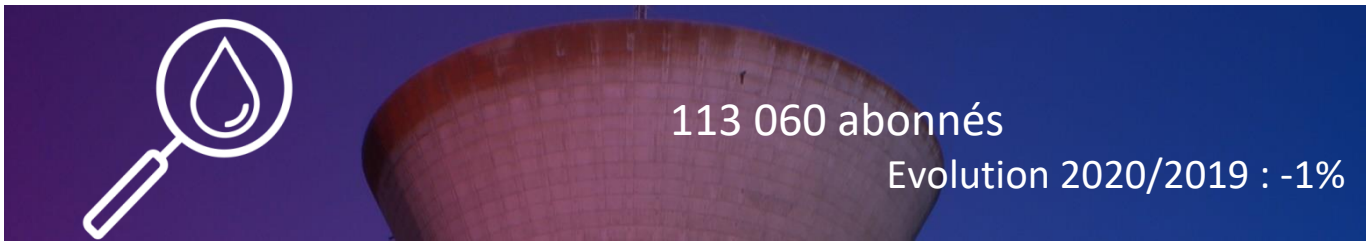

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Nombre d'abonnés et densité en 2020

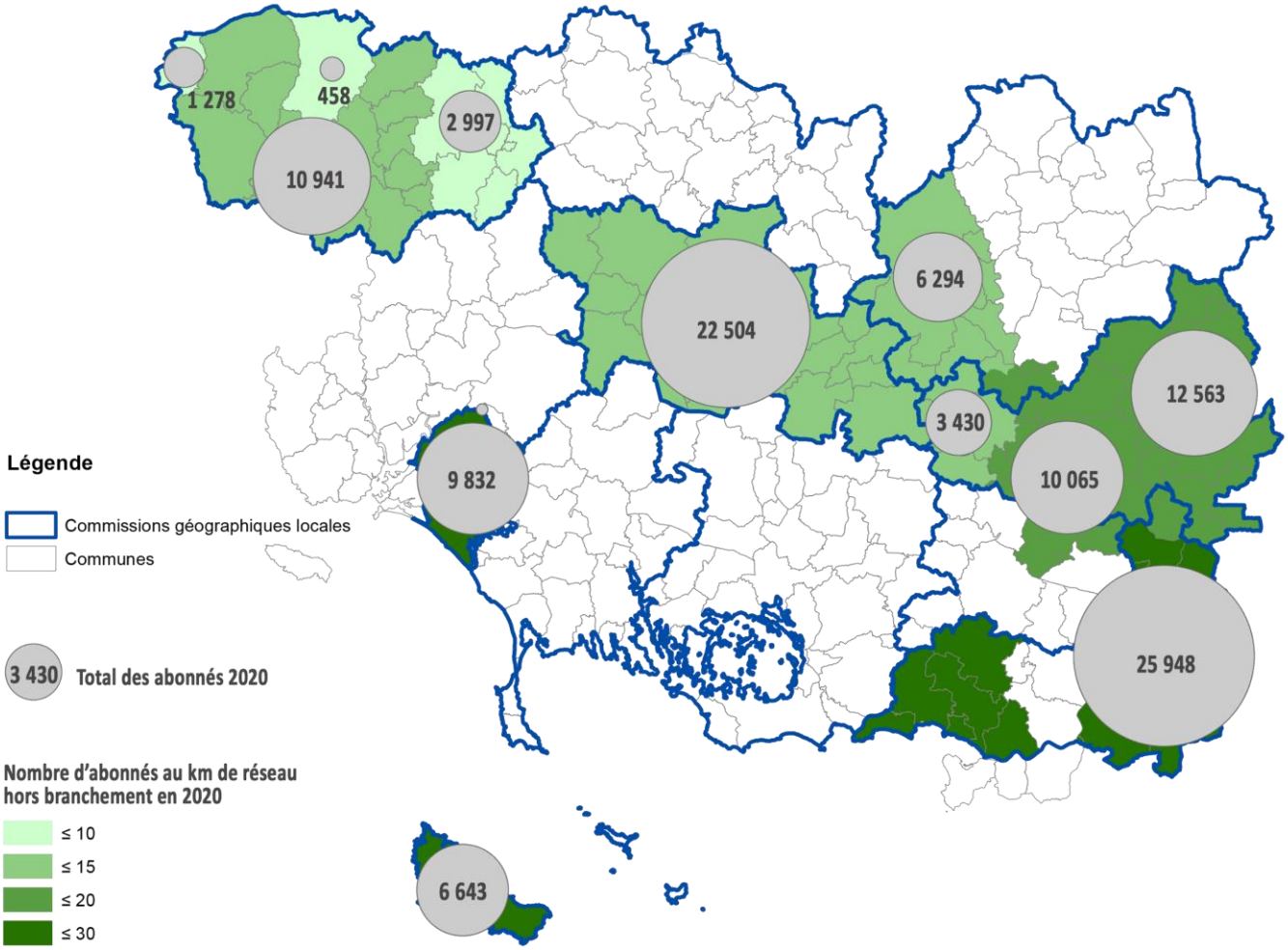

Commentaires : l'exercice 2020 est marqué par le retrait des communes de Colpo, Plaudren, Caden et Malansac. L'évolution du nombre d'abonnés entre 2019 et 2020 prend en compte ces modifications, toutefois atténuée, par une augmentation sur le territoire, et par l'intégration de Roudouallec et Langonnet.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.5. Eaux traitées

1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2020 :

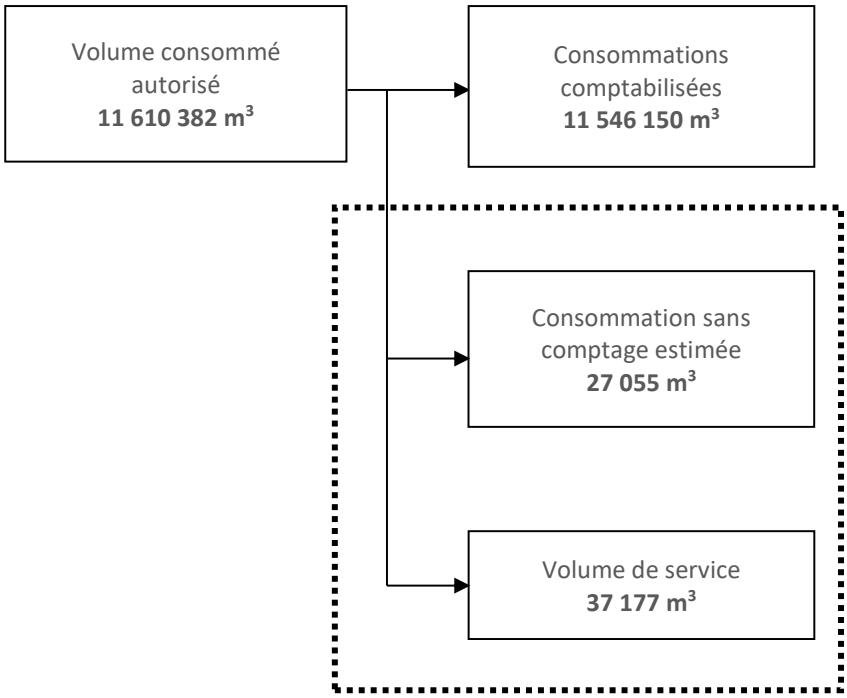

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice

Périmètre	Volume mis en distribution 2020 (estimations faites pour 3 périmètres)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 262 618
RMCom / Guémené	270 529
RMCom / Roudouallec	73 226
RMCom / Langonnet	121 402
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	*3 893 607*
Ploërmel Communauté / Josselin	857 192
OBC / BVO	1 100 899
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 752 193
Sérent - Lizio	538 433
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	*2 265 069*
CCBBO	*1 266 962*
CCBBO / Trévidel	9 331
CCBI	468 539
TOTAL	***13 527 799***

Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètres ne sont pas pris en compte). Ils sont soit livrés par Eau du Morbihan au titre des compétences Production et Transport, soit par tout service de distribution limitrophe.

L'évolution du périmètre Eau du Morbihan pour la compétence à la carte Distribution entre 2019 et 2020 ne permet pas d'identifier précisément le volume mis en distribution pour 2020 pour plusieurs secteurs, dans la mesure où les points de comptage en limite de territoire n'étaient pas effectifs au 1er janvier 2020.
Des estimations ont été réalisées à partir des volumes consommés par territoire.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Patrimoine Distribution Eau du Morbihan

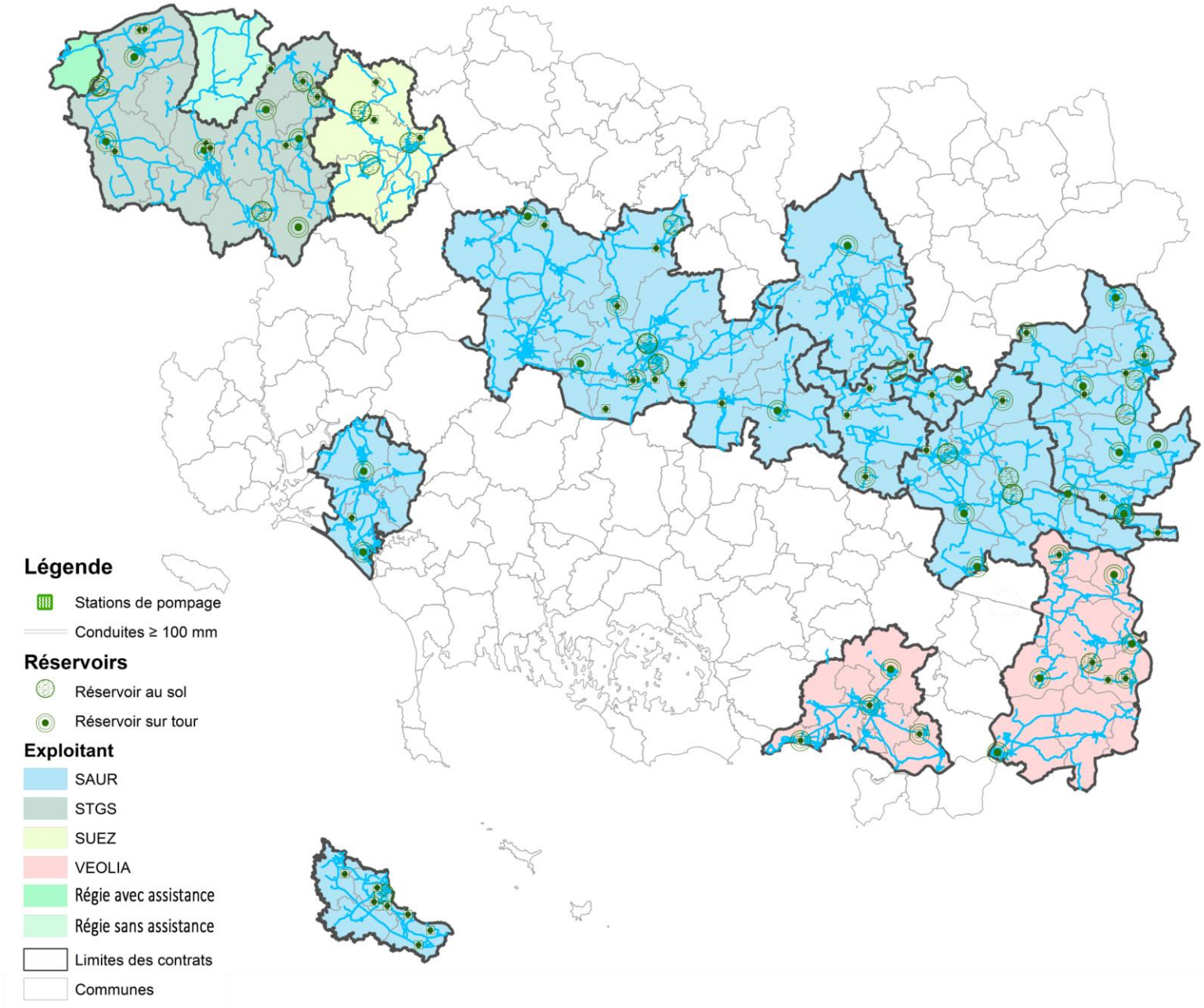

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Périmètre	Volume domestique (en m³)	Volume non domestique (en m³)	Total Volume 2020 (en m³)	Total Vol. 2019	variation 2020/2019
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 160 616	0	1 160 616	512 938 226 461 246 416 35 650	14%
RMCom / Guémené	211 342	13 012	224 354	206 550	9%
RMCom / Roudouallec	40 470	0	40 470		
RMCom / Langonnet	95 491	0	95 491		
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	2 059 369	1 459 684	3 519 053	3 598 473	-2%
Ploërmel Communauté / Josselin	490 424	195 388	685 812	703 694	-3%
OBC / BVO	742 023	8 517	750 540	830 220	-10%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 123 557	137 394	1 260 951	632 139 500 758 191 871	-5%
Sérent-Lizio	241 275	211 813	453 088	478 756	-5%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 890 279	28 817	1 919 096	817 800 387 060 873 923	-8%
CCBBO	1 022 442	0	1 022 442	998 673	2%
CCBBO / Trévidel	8 502	0	8 502	7 664	11%
CCBI	405 735	0	405 735	409 549	-1%
TOTAL	**9 491 525**	**2 054 625**	**11 546 150**	**11 658 595**	**-1%**

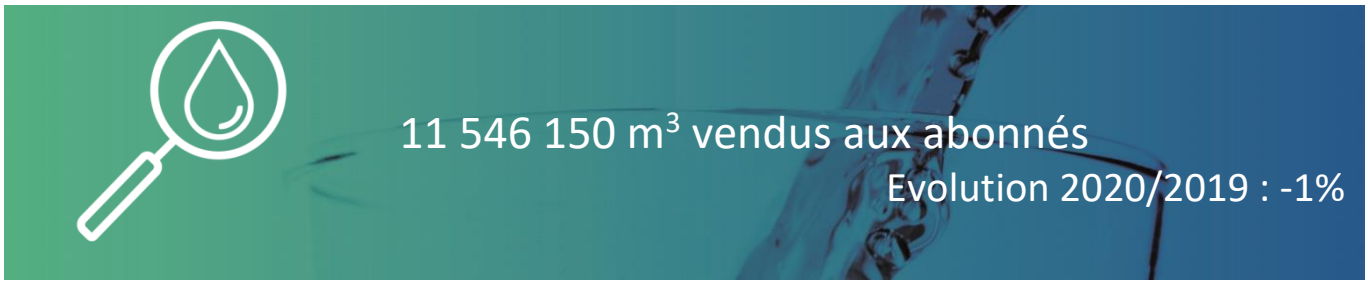

Commentaires : **le volume enregistré en 2020 baisse légèrement (-1%)**. On peut ainsi observer sur les périmètres :

- a : Roi Morvan Communauté pour partie, une augmentation de la consommation expliquée en grande partie par l'augmentation de la consommation d'un industriel ;
- intégration de deux nouveaux périmètres : Roudouallec et Langonnet ;
- b : Centre Morbihan Communauté, le retrait des communes de Colpo et Plaudren expliquant pour partie la baisse de volume consommé ;
- d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie et Questembert Communauté pour partie : le retrait des communes de Caden et Malansac expliquant pour partie la baisse de volume consommé ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), biaisant ainsi la comparaison 2019/2020 par catégorie d'abonnés.

Comme précisé plus haut page 14, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau ; il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaunes ou verts. Toutefois, pour apprécier les variations entre deux exercices consécutifs, le tableau suivant est intégré au présent rapport :

Intégralité du périmètre	Volume 2019		Volume 2020	
	(en m³)	(en %)	(en m³)	(en %)
Abonnés ayant souscrit un tarif jaune	728 733	6,3	472 866	4,0
Abonnés ayant souscrit un tarif vert	2 498 740	21,4	2 869 959	24,9
Abonnés tout tarif	11 658 595	100	11 546 196	100

Deux abonnés ont modifié leur tarif jaune en tarif vert expliquant l'évolution observée entre 2019 et 2020.

Volumes vendus et ventilation tarifaire pour 2020

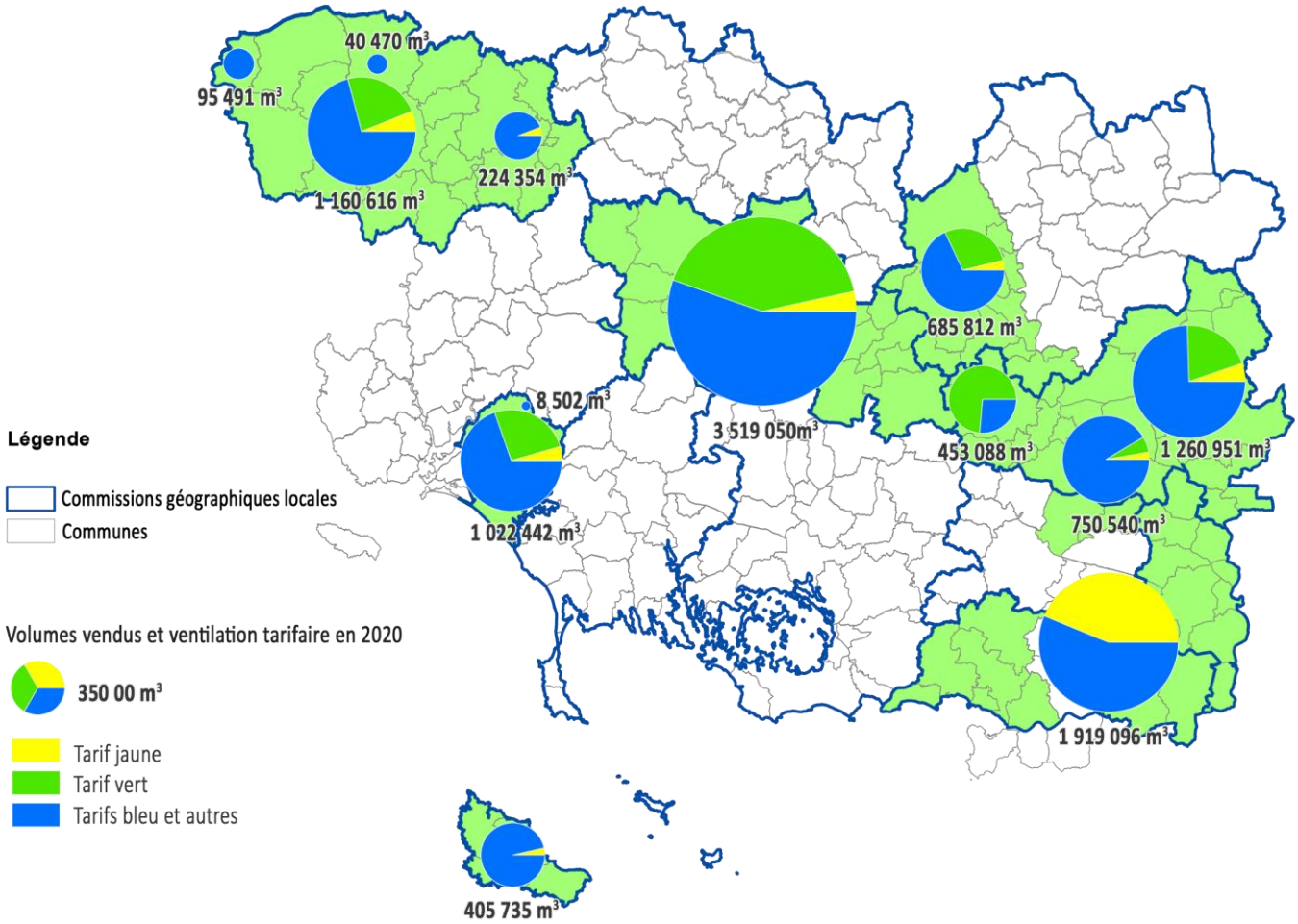

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.5.4 Autres volumes

Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.
Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté (en m³)	Volume de service (en m³)	Total 2020 (en m³)	Total 2019 (en m³)	Variation 2020/2019 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2 600	3 437	6 037	2 979	-30%
				2 860	
				2 772	
				0	
RMCom / Guémené	4 268		4 268	4 050	5%
RMCom / Roudouallec	100	150	250		
RMCom / Langonnet	800		800		
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	5 605	3 254	8 859	7 157	24%
Ploërmel Communauté / Josselin	1 867	1 556	3 423	3 747	-9%
OBC / BVO	2 553	5 690	8 243	7 409	11%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	711	5 522	6 233	5 593	-43%
				5 315	
				119	
Sérent - Lizio	1 102	299	1 401	1 552	-10%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	4 560	14 156	18 716	12 270	-26%
				4 899	
				8 129	
CCBBO	2 465	2 104	4 569	6 492	-30%
CCBBO / Trévidel	0	64	64	1 133	-94%
CCBI	424	945	1 369	2 634	-48%
TOTAL	**27 055**	**37 177**	**64 232**	**79 110**	-19%

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2020	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2019	Variation 2020/2019 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	967,800	570,876	0,4%
		172,985	
		167,000	
		61,190	
RMCom / Guémené	320,060	314,941	1,6%
RMCom / Roudouallec	43,830		
RMCom / Langonnet	141,000		
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 572,498	1 706,804	-1,0%
Ploërmel Communauté / Josselin	420,885	421,188	-0,1%
OBC / BVO	645,389	649,585	-0,6%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	760,401	346,178	-0,2%
		327,988	
		87,442	
Sérent - Lizio	243,389	247,095	-1,5%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 113,441	388,439	-13,9%
		242,587	
		661,595	
CCBBO	331,255	330,639	0,2%
CCBBO / Trévidel	4,711	4,646	1,4%
CCBI	233,000	234,000	-0,4%
TOTAL	**6 797,659**	**6 935,178**	**-2,0%**

Le linéaire du réseau de canalisations en service est de **6 798 kilomètres au 31/12/2020**.

Commentaire : l'évolution du linéaire s'explique par les retraits et intégrations de communes au 1er janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante de Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2020 ont été votés par le Comité Syndical le 8 novembre 2019 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire de Eau du Morbihan est joint en annexe 1, applicable pour 2020.

Pour mémoire, le Comité Syndical, le 4 décembre 2015, a décidé de :

- revaloriser progressivement les tarifs jaunes et verts, à hauteur de 6% par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021 ;
- créer une tranche de consommation 0-30 m^3, différenciée des tranches 31-500 m^3 et supérieur à 500 m^3, à compter de 2016 ;
- faire évoluer progressivement et dès 2016, le tarif spécial communal vers le régime général, afin de le supprimer à l'échéance 2021.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Les tarifs applicables aux **01/01/2020 et 01/01/2021** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/20	Au 01/01/21
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	Tranche 1 : 0 à 30 m^3	1,59 €/m^3	1,59 €/m^3
	Tranche 2 : 31 à 500 m^3	1,67 €/m^3	1,67 €/m^3
	Tranche 3 : au-delà de 500 m^3	1,35 €/m^3	1,38 €/m^3
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)		1,25 €/m^3	1,32 €/m^3
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,95 €/m^3	1,00 €/m^3
	Période d'étiage : juillet-octobre	1,01 €/m^3	1,07 €/m^3
Usages agricoles			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	40 €	40 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	50 €	50 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	130 €	130 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	Tranche 1 : 0 à 30 m^3	1,59 €/m^3	1,59 €/m^3
	Tranche 2 : 31 à 500 m^3	1,67 €/m^3	1,67 €/m^3
	Tranche 3 : au-delà de 500 m^3	1,35 €/m^3	1,38 €/m^3
Usages communaux			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	103 €
	Compteur supplémentaire	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)		1,25 €/m^3	1,32 €/m^3
Bornes de puisage			
Part proportionnelle (€ HT/m^3)		1,35 €/m^3	1,38 €/m^3
Taxes et redevances			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m^3	0,30 €/m^3
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité figure pour chaque contrat en annexe 2.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2020 et 01/01/2021** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2020	Frais d'accès au 01/01/2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	39,63€	30,33€
RMCom / Guémené	30,72€	31,44€
RMCom / Roudouallec	39,63€	30,33€
RMCom / Langonnet	39,63€	30,33€
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	39,63€	41,33€
Ploërmel Communauté / CC Josselin	42,65€	43,25€
OBC / BVO	41,82€	42,45€
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	40,00€	40,47€
Sérent-Lizio	41,18€	41,86€
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	35,00€	35,00€
CCBBO	42,65€	43,35€
CCBBO / Trévidel	42,65€	43,35€
CCBI	40,50€	41,16€

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2020 et au 01/01/2021** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

	2020								
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2020/2019
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Guémené	198,48 €	38,40 €	74,52 €	37,53 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	
RMCom / Langonnet	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Ploërmel Cté / CC Josselin	167,60 €	38,88 €	105,40 €	36,12 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
OBC / BVO	179,14 €	60,29 €	93,86 €	14,71 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Sérent-Lizio	166,48 €	47,50 €	106,52 €	27,50 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO	172,93 €	31,36 €	100,07 €	43,64 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO / Trévidel	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBI	156,51 €	59,56 €	116,49 €	15,44 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

	2021								
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2021/2020
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Guémené	202,75 €	39,20 €	70,25 €	35,80 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Langonnet	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Ploërmel Cté / CC Josselin	169,30 €	39,44 €	103,70 €	35,56 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
OBC / BVO	182,90 €	61,20 €	90,10 €	13,80 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Sérent-Lizio	167,61 €	48,29 €	105,39 €	26,71 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO	174,23 €	31,87 €	98,77 €	43,13 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO / Trévidel	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBI	157,64 €	60,54 €	115,36 €	14,47 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,72 €/m³ (TVA et redevance pollution comprises).

Composition de la facture d'eau 120 m³ au 01/01/2021

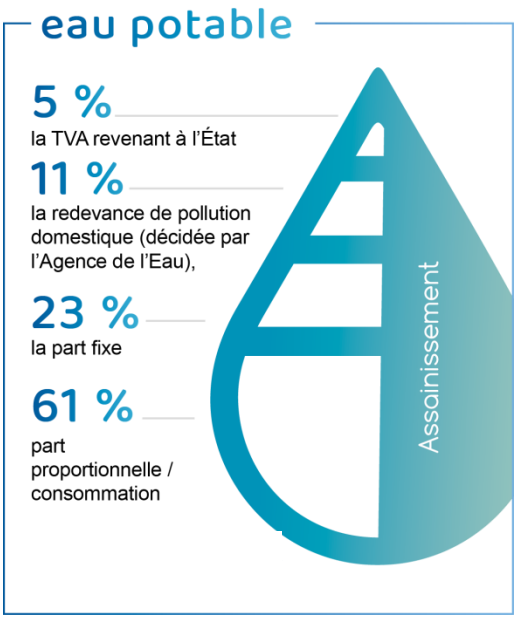

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2020, la part fixe représente 27% de la facture 120 m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Total hors TVA en €
2002	261,45
2003	265,33
2004	269,28
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00
2018	270,00
2019	273,00
2020	273,00
2021	273,00

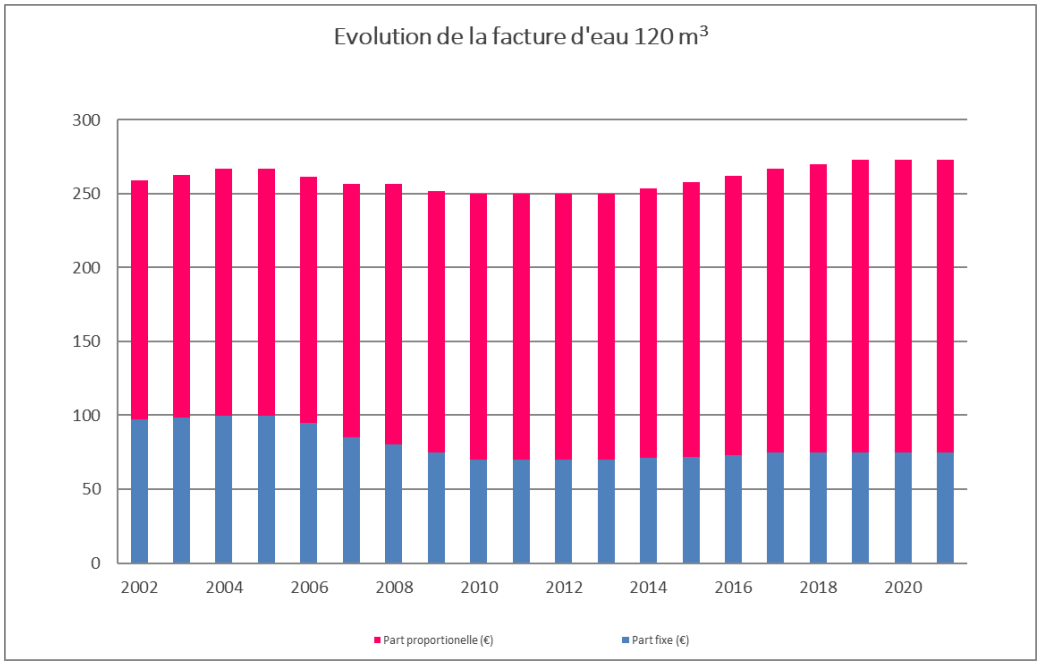

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☑ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☑ semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les **volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 11 546 150 m³** (pour mémoire : 11 658 595 m³ en 2019).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1er janvier 2020.

2.3. Recettes

Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermages ;
- Le troisième indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services ;
- Le dernier indique les recettes dans le cadre des délégations de service public à paiement direct.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

	Recettes de la collectivité 2020 (en €)						
Périmètre	**Recettes vente d'eau domestiques**	**dont abonnements domestiques**	**Recettes de vente d'eau non domestiques**	**dont abonnements non domestiques**	**Recettes de volume exporté**	**Recettes totales**	**Variation 2020/2019 en %**
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2 497 903,33	843 478,84	0,00	0,00	71 030,92	2 568 934,25	176,73%
RMCom / Roudouallec	115 159,73	50 598,37	0,00	0,00	0,00	115 159,73	
RMCom / Langonnet	234 727,30	94 960,52	0,00	0,00	270,94	234 998,24	
RMCom / Guémené	166 107,67	109 801,35	1 770,13	768,20	0,00	167 877,80	-1,16%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	*5 209 532,06*	*1 858 164,59*	*1 466 237,83*	*41 789,00*	*26 454,16*	*6 702 224,05*	*-0,18%*
Ploërmel Communauté / CC Josselin	491 657,20	234 785,64	40 464,43	8 302,62	0,00	532 121,63	-6,46%
OBC / BVO	592 207,98	167 795,64	3 986,50	262,92	0,00	596 194,48	-5,74%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	2 239 770,57	559 736,15	155 301,77	18 262,00	15 916,02	2 410 988,36	-8,04%
Sérent-Lizio	244 713,38	95 038,80	22 870,75	8 149,26	0,00	267 584,13	1,09%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Communauté pour partie	*5 424 198,75*	*2 142 438,00*	*36 979,75*	*1 646,00*	*2 485,58*	*5 463 664,08*	*1,32%*
CCBBO	760 461,08	444 344,90	0,00	0,00	0,00	760 461,08	3,80%
CCBBO / Trévidel	21 696,74	7 725,20	0,00	0,00	0,00	21 696,74	8,22%
CCBI	425 596,64	111 288,77	0,00	0,00	0,00	425 596,64	-0,55%
TOTAL	***18 423 732,43***	***6 720 156,77***	***1 727 611,16***	***79 180,00***	***116 157,62***	***20 267 501,21***	*9,71%*

Soit un **montant de recettes totales de *20 267 501,21 € HT* pour l'exercice 2020** (18 473 229.83 € HT en 2019).

L'exercice 2020 est marqué par la mise en œuvre de nouveaux contrats d'exploitation, modifiant la prise en charge des achats d'eau, et par l'intégration des communes de Roudouallec et Langonnet. Il conviendra de régulariser les recettes pour tenir compte du retrait des quatre communes.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Recettes de l'exploitant dans le cadre des affermages :

	Recettes de l'exploitant 2020						
Périmètre	**Recettes vente d'eau domestiques**	**dont abonnements domestiques**	**Recettes de vente d'eau non domestiques**	**dont abonnements non domestiques**	**Recettes de volume exporté**	**Recettes totales**	**Variation 2020/2019 en %**
RMCom / Guémené	391 130,77 €	113 731,93 €	16 140,87 €	877,80 €	0,00 €	407 271,64 €	8%
Ploërmel Communauté / CC Josselin	745 200,69 €	239 693,46 €	158 024,13 €	125,38 €	0,00 €	903 224,82 €	-1%
OBC / BVO	1 371 838,39 €	594 397,63 €	8 572,51 €	217,02 €	187 709,96 €	1 568 120,86 €	-1%
Sérent-Lizio	391 894,28 €	159 349,08 €	188 329,09 €	118,74 €	24 822,94 €	605 046,31 €	-2%
CCBBO	1 449 224,42 €	304 067,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 449 224,42 €	4%
CCBI	714 696,57 €	391 189,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	714 696,57 €	1%
Total	**5 063 985,12 €**	**1 802 428,58 €**	**371 066,60 €**	**1 338,94 €**	**212 532,90 €**	**5 647 584,62 €**	+1%

Soit un **montant de recettes totales de 5 647 585 € HT pour l'exercice 2020** (5 581 736,52€ HT en 2019 pour les contrats encore en vigueur en 2020).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des marchés de services :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2020 en € HT
CCBBO	6 439,18
RMCom / Roudouallec	24 861,89
TOTAL	**31 301,07**

Soit un **montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 31 301,07 € HT pour l'exercice 2020**
(6 016,26 € HT en 2019 pour le contrat encore en vigueur en 2020).

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Recettes de l'exploitant dans le cadre de délégation de service public à paiement direct :

	Exercice 2020	
Périmètre	**Rémunérations de l'exploitant**	**Variation 2020/2019 en %**
a : Roi Morvan Communauté pour partie	639 402,36 €	-
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 283 094,80 €	0,4%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	629 333,72 €	-
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 192 973,24 €	-
TOTAL	**3 744 804,12 €**	

Soit un **montant de rémunérations totales de 3 744 804,12 € HT pour l'exercice 2020** (1 211 094,25 € HT en 2019).

Il conviendra de régulariser les rémunérations pour tenir compte du retrait des quatre communes.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

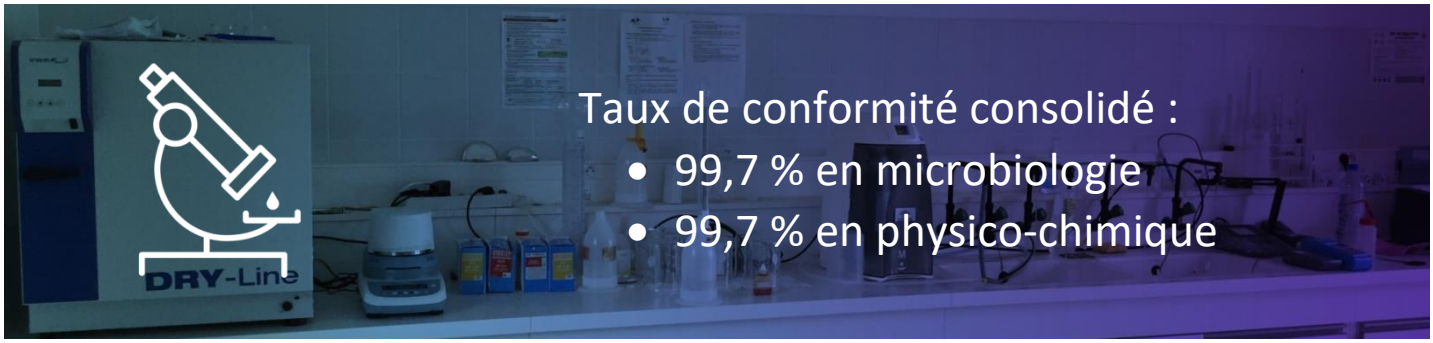

Taux de conformité consolidé :

- 99,7 % en microbiologie
- 99,7 % en physico-chimique

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2020

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
a : Roi Morvan Communauté pour partie	75	2	78	2	Entérocoques/100ml-MS (7n/100ml avec LQ : 0n/100 ml) et Escherichia coli-MF (46n/100ml avec LQ : 0n/100ml) le 05/10/20 Escherichia coli-MF (16n/100ml avec LQ : 0n/100ml) le 07/10/20 Trihalométhanes (123 µg/l et 109 µg/l avec LQ : 100 µg/l) les 06/05 et 01/07/2020
RMCom / Guémené	21	0	21	0	
RMCom / Roudouallec	6	0	6	0	
RMCom / Langonnet	9	0	10	0	
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	112	0	112	0	
Ploërmel Communauté / Josselin	40	0	40	0	
OBC / BVO	39	0	39	0	
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté pour partie	146	0	147	0	

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
Sérent - Lizio	31	0	31	0	
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	120	0	123	0	
CCBBO	36	0	37	0	
CCBI	16	0	21	0	
TOTAL	**612**	**2**	**626**	**2**	

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P102.1)
a : Roi Morvan Cté pour partie	97,33%	97,44%
RMCom / Guémené	100%	100%
RMCom / Roudouallec	100%	100%
RMCom / Langonnet	100%	100%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	100%	100%
Ploërmel Communauté / Josselin	100%	100%
OBC / BVO	98%	100%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	100%	100%
Sérent - Lizio	100%	100%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	100%	100%
CCBBO	100%	100%
CCBI	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2020, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de **99,7%** et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **99,7%**.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.
Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	**30 points**
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Périmètre	2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	100
RMCom / Guémené	116
RMCom / Roudouallec	80
RMCom / Langonnet	100
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	110
Ploërmel Communauté / CC Josselin	115
OBC / BVO	120
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	110
Sérent-Lizio	120
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	108
CCBBO	110
CCBBO / Trévidel	103
CCBI	110

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement).
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'**année 2020** est **109.**

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{\text{(conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)}}{\text{(volume produit + importations)}}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

En %	Pour mémoire		
Périmètre	**Rendement 2019**	**Seuil rendement 2020 (*)**	**Rendement 2020**
a : Roi Morvan Communauté pour partie	79,71	65,82	93,77
	97,87		
	92,42		
	73,82		
RMCom / Guémené	78,05	65,39	84,51
RMCom / Roudouallec		65,51	55,61
RMCom / Langonnet		65,37	79,32
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	95,05	66,51	*92,03*
Ploërmel Communauté / Josselin	90,35	66,06	82,93
OBC / BVO	86,46	66,05	*78,41*
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	83,06	65,95	90,76
	86,88		
	89,05		
Sérent - Lizio	88,95	66,13	85,74
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	90,90	65,89	*85,15*
	89,21		
	85,02		
CCBBO	86,30	67,17	*84,77*
CCBBO / Trévidel	94,63	65,99	91,80
CCBI	92,55	65,95	86,89

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

La mise en œuvre des nouveaux contrats d'exploitation peut biaiser la comparaison entre 2019 et 2020. De plus, la date de relève des compteurs abonnés peut impacter le calcul (cf. OBC / BVO : 342 jours pour 2020).

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.
L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

$$ILC = \frac{\text{(conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements)}}$$

	Pour mémoire	
Périmètre	**Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2019**	**Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2020**
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2,78	4,08
	8,08	
	4,23	
	1,60	
RMCom / Guémené	1,83	1,95
RMCom / Roudouallec		2,54
RMCom / Langonnet		1,87
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	6,84	6,96
Ploërmel Communauté / Josselin	5,95	5,30
OBC / BVO	6,19	5,26
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	5,61	4,69
	5,24	
	6,03	
Sérent - Lizio	6,04	5,66
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	5,85	4,47
	4,56	
	3,65	
CCBBO	11,16	11,38
CCBBO / Trévidel	5,19	4,97
CCBI	4,83	4,77

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice, à l'exception de Roudouallec. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **86,66% pour l'année 2020** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 6,12 m³/j/km pour 2020).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2020

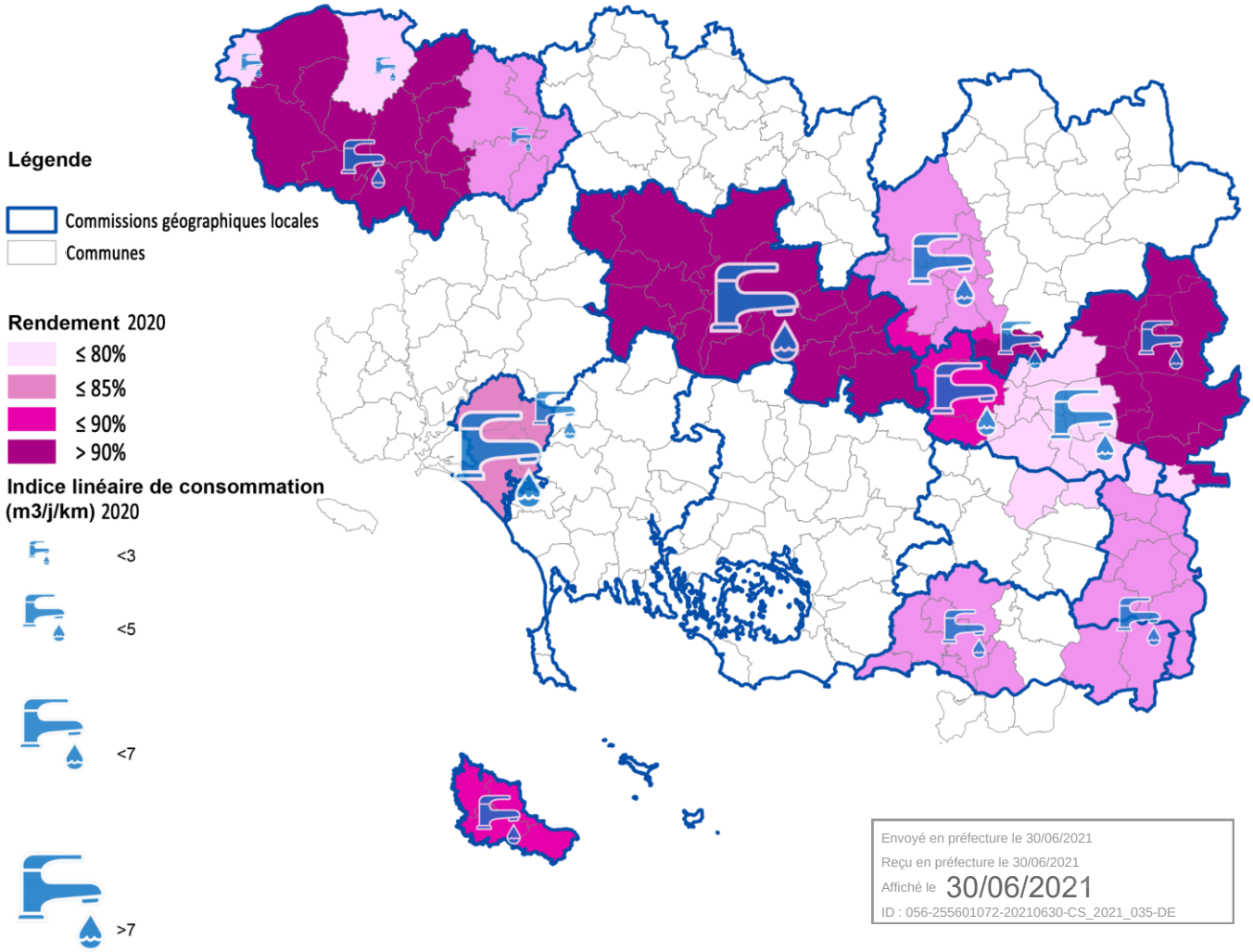

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Périmètre	Indice des volumes non comptés (m^3/j/km) 2019	Indice des volumes non comptés (m^3/j/km) 2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,72	0,29
	0,22	
	0,39	
	0,57	
RMCom / Guémené	0,55	0,39
RMCom / Roudouallec		2,04
RMCom / Langonnet		0,50
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,37	0,62
Ploërmel Communauté / Josselin	0,66	1,11
OBC / BVO	1,00	1,48
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,19	0,50
	0,84	
	0,75	
Sérent - Lizio	0,77	0,96
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,67	0,82
	0,61	
	0,68	
CCBBO	1,79	2,06
CCBBO / Trévidel	0,96	0,48
CCBI	0,42	0,74

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)}}$$

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2020**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,73 m^3/j/km**.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) 2019	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) 2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,71	0,27
	0,18	
	0,35	
	0,57	
RMCom / Guémené	0,52	0,36
RMCom / Roudouallec		2,03
RMCom / Langonnet		0,49
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,36	0,60
Ploërmel Communauté / Josselin	0,63	1,09
OBC / BVO	0,97	1,45
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,14	0,48
	0,79	
	0,74	
Sérent - Lizio	0,75	0,94
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,59	0,78
	0,55	
	0,64	
CCBBO	1,77	2,04
CCBBO / Trévidel	0,29	0,44
CCBI	0,39	0,72

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2020**, l'indice linéaire des pertes est de **0,71 m³/j/km**.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Taux moyen de renouvellement en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,3%
RMCom / Guémené	0,3%
RMCom / Roudouallec	0,0%
RMCom / Langonnet	0,0%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,4%
Ploërmel Communauté / CC Josselin	0,4%
OBC / BVO	0,2%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,3%
Sérent-Lizio	0 ,1%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,7%
CCBBO	0,4%
CCBBO / Trévidel	0,7%
CCBI	0,3%

Pour l'année **2020**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4%** (pour mémoire : 0,4% pour 2019), variant de 0,2 à 1,2% selon les secteurs.

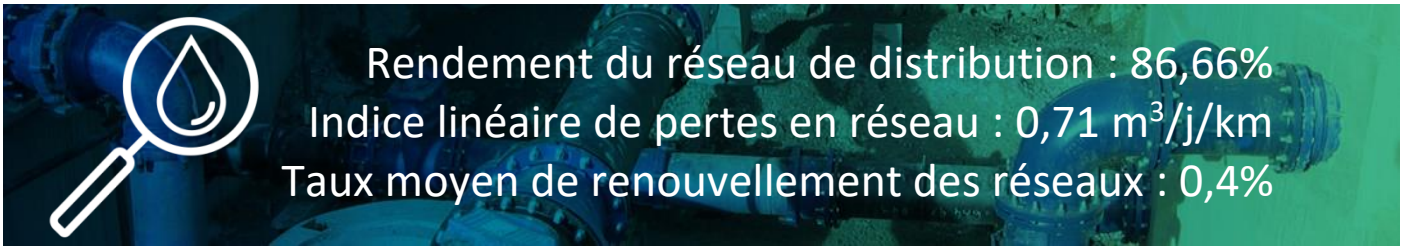

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,09
RMCom / Guémené	0,00
RMCom / Roudouallec	0,00
RMCom / Langonnet	0,00
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	4,71
Ploërmel Communauté / CC Josselin	4,45
OBC / BVO	3,78
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	4,30
OBC / Sérent-Lizio	3,79
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	2,44
CCBBO	3,25
CCBBO / Trévidel	0,00
CCBI	4,21

Pour l'année **2020**, 498 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (462 en 2019), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **3,22 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (4,04 pour 1 000 abonnés en 2019).

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année **2020**, le taux de respect de ce délai est de **99 %** (99% en 2019).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	53 557 962	51 381 470
Epargne brute annuelle (en €)	7 197 635	8 139 201
Durée d'extinction de la dette (en années)	7,44 7 ans et 5 mois	6,31 6 ans et 4 mois

Commentaire : Malgré un recours à l'emprunt en 2020 à hauteur de 5.5 M€, l'encours de la dette est en diminution de 2.17 M€. Cette diminution est due notamment au transfert de la compétence Distribution et donc des emprunts des communes de Plaudren, Colpo, Malansac et Caden.
Le paiement exceptionnel d'indemnités de remboursement par anticipation (IRA) sur l'année 2019 avait faussé quelque peu le calcul de l'épargne obtenu.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2018 en %	Taux d'impayés 2019 en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1,82	1,82
	1,69	
	0,85	
	1,52	
RMCom / Guémené	1,68	2,33
RMCom / Roudouallec		
RMCom / Langonnet		
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,98	0,95
Ploërmel Communauté / Josselin	2,36	1,38
OBC / BVO	1,40	2,17
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,47	0,59*
	2,31	
	0,71	
Sérent - Lizio	0,76	1,20
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,74	-
	0,47	
	1,67	
CCBBO	0,71	0,56
CCBBO / Trévidel	0,00	0,16
CCBI	1,14	0,93

*Roc Saint André uniquement

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2019. Pour l'année **2020**, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019 est de **1,19%.**

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites ☑ Oui ☐ Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2019	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1,21	0,18
	0,00	
	3,54	
	2,26	
RMCom / Guémené	3,34	4,67
RMCom / Roudouallec		0,00
RMCom / Langonnet		0,00
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1,24	3,24
Ploërmel Communauté / Josselin	1,28	0,64
OBC / BVO	0,90	2,48
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,17	2,47
	0,00	
	2,93	
Sérent - Lizio	2,06	2,04
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00	1,58
	0,62	
	0,36	
CCBBO	2,27	3,76
CCBBO / Trévidel	0,00	0,00
CCBI	3,17	3,61

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2020**, le taux de réclamations est de **2,28 pour 1 000 abonnés** (1,17 pour 1 000 abonnés en 2019).

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2020 sont pris en compte.

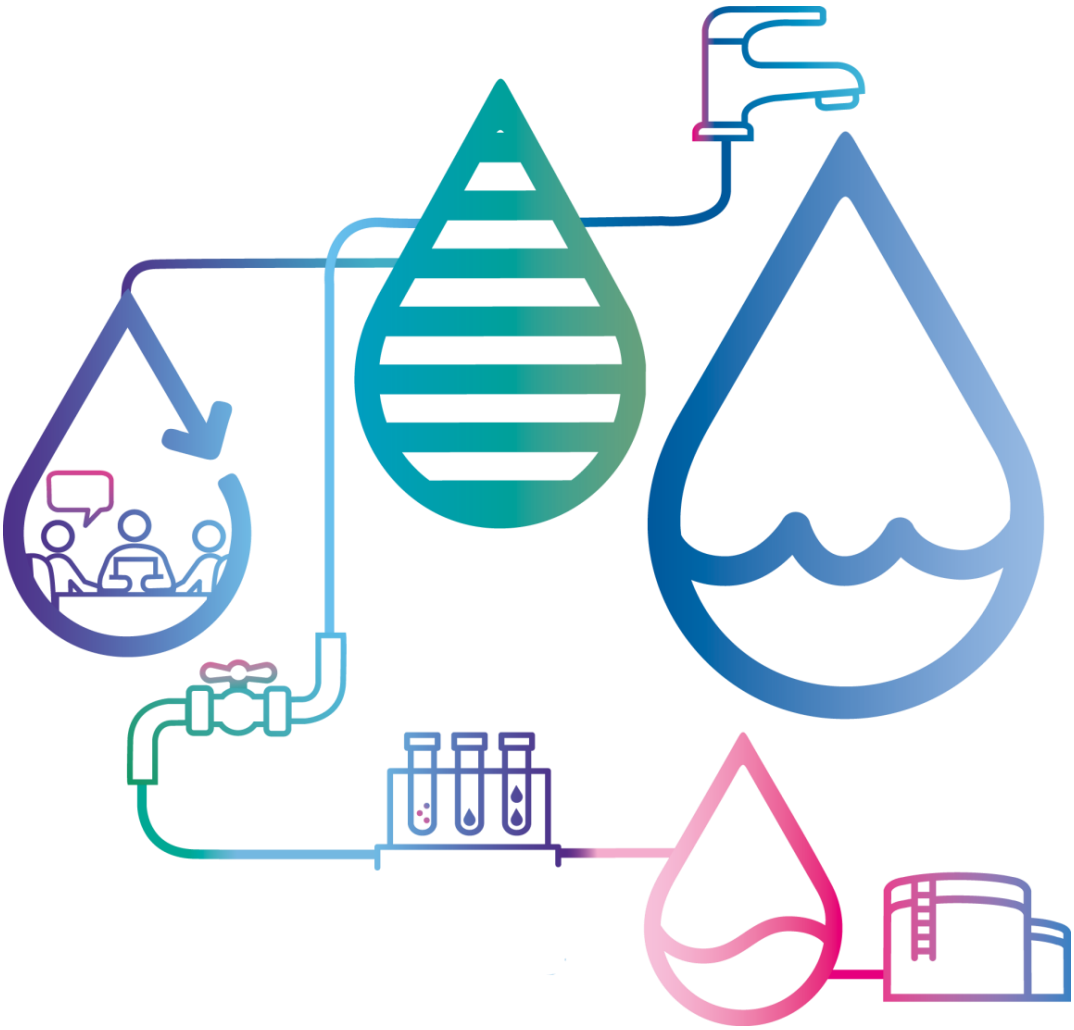

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Intitulé du marché	Montant H.T.
ACBC 2020 OBC – secteur Aff	Mini 50000 € Maxi 150000 €
Programme 2020 OBC - Secteur Aff	288 594,25 €
PROGRAMME 2020 BLAVET OCEAN	355 447,50 €
PROGRAMME 2020 BELLE ILE	258 596,00 €
Programme 2020 RMCOM - Secteur ELLE INAM	392 330,20 €
Programme 2020 OBC - Secteur Oust Aval	561 717,50 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire OBC	137 620,00 €
Programme 2020 RMCOM - Secteur SCORFF AMONT	137 985,00 €
Programme 2020 CMC - Secteur BLAVET EVEL	585 628,00 €
Programme 2020 - Secteur OUST MOYEN	477 909,00 €
Programme 2020 ASB - Secteur MUZILLAC	525 926,00 €
Programme 2020 Redon Agglo -Secteur St Jacut	329 997,00 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire CCBBO et BI	117 780,00 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire ASB et Redon Agglo	105 760,00 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire Ploërmel Josselin Montertelot Cruguel	23 100,00 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire CMC	129 400,00 €
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire RMCOM	111 085,00 €

Aucune subvention n’a été accordée par l’agence de l’eau Loire-Bretagne (AELB).

L’état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

Répartition de l'encours de la dette au 31 décembre (en €)		
Distribution	2019	2020
Dette supportée directement par Eau du Morbihan	53 557 962	51 381 470

Annuité de la dette (en €)			
Distribution		2019	2020
Montants remboursés pendant l'exercice	En capital	6 086 000	6 115 319
	En intérêts	1 713 269	741 124
	Total	7 799 269	6 856 443

Commentaire :
Le montant des intérêts diminue nettement en 2020 en raison de l'intégration en 2019 du paiement exceptionnel d'indemnités de remboursement par anticipation (IRA) pour un montant de 820 000 €.

4.4. Amortissements

Amortissements (en €)		
Distribution	2019	2020
Dotations aux amortissements	5 668 461	5 576 251

Pour l'année 2020, **la dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 576 251 €.**

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

Lors du comité syndical du 8 novembre 2019, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2020-2024 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).
Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

Extrait du PPI – 8 novembre 2019 – compétence Distribution

	collèges territoriaux	collèges électoraux 2020	Opérations	*2019 et antérieur*	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et suivants	total
DISTRIBUTION	Collèges	Collèges	2018 - programme ordinaire + exceptionnel	*6,50*	0,20						6,70
	Collèges	Collèges	2019 - programme ordinaire + exceptionnel	*4,00*	2,70						6,70
	Collèges	Collèges	2020 - programme ordinaire + exceptionnel		4,00	2,70					6,70
	Collèges	Collèges	2021 - programme ordinaire + exceptionnel			4,00	2,70				6,70
	Collèges	Collèges	2022 - programme ordinaire + exceptionnel				4,00	2,70			6,70
	Collèges	Collèges	2023 - programme ordinaire + exceptionnel					4,00	2,70		6,70
	Collèges	Collèges	2024 - programme ordinaire + exceptionnel						4,00	2,70	6,70
	TOTAL DISTRIBUTION				6,90	6,70	6,70	6,70	6,70		33,70

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 612,35 €** au titre de 2020.

Les exploitants sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution	Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	221 218	**208 692**
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	2,72€	**2,72€**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	**1 jour ouvré**
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8 %	**99,7 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	**99,7 %**
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115 / 120	**109 / 120**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89 %	**87 %**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,64 m^3/j/km	**0,73 m^3/j/km**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,62 m^3/j/km	**0,71 m^3/j/km**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4 %	**0,4 %**
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,001 €/m^3	**0,001 €/m^3**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,04 ‰ abonnés	**3,34 ‰ abonnés**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99 %	**98 %**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	7,4 années	**6,3 années**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,13 %	**1,19 %**
P155.1	Taux de réclamations	1,17 ‰ abonnés	**2,28 ‰ abonnés**

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

ANNEXE 1 - Structure budgétaire

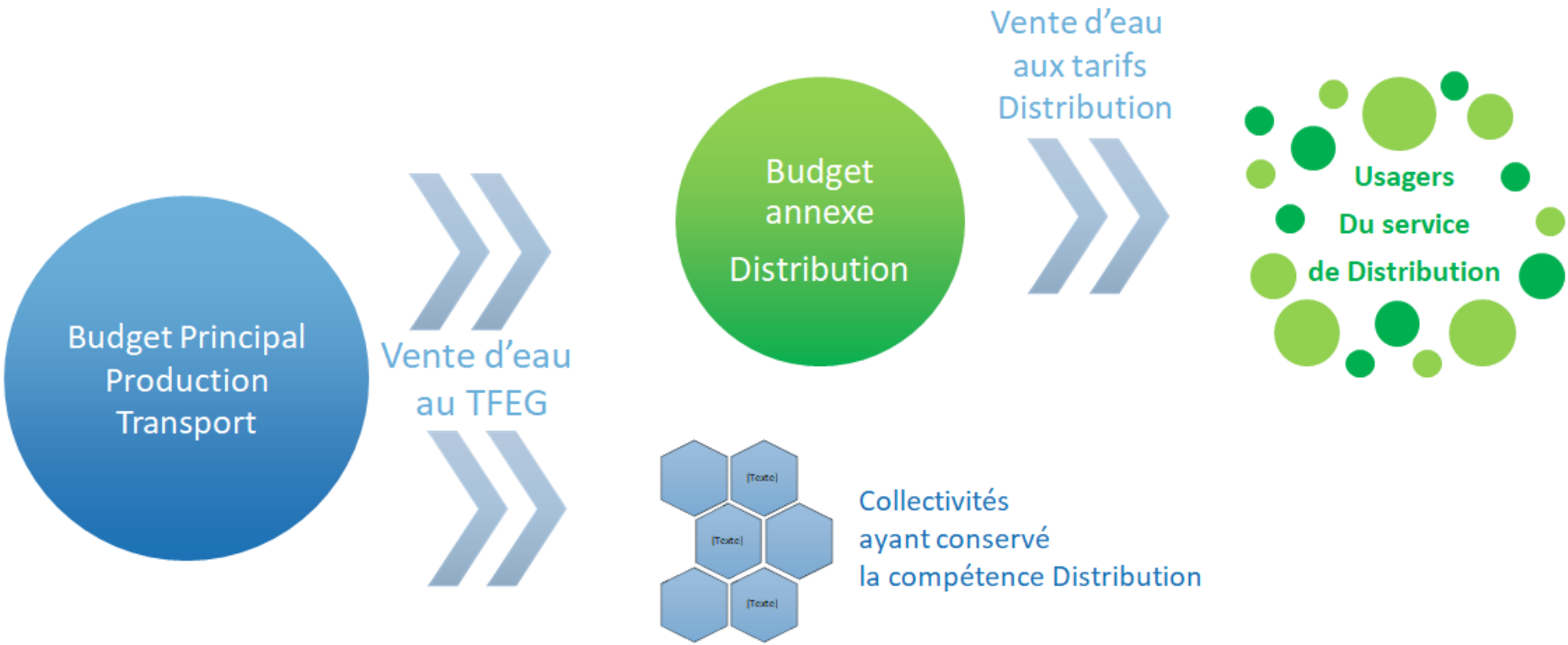

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

ANNEXE 2 – Tarifs au 01/01/2020 et au 01/01/2021

Tarifs au 1er janvier 2021		a: Roi Morvan Cté pour partie	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	CCBI		RMC / Guémené		RMC / Roudouallec	RMC / Langonnet
Désignation	**Unité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	14,47 €/an	60,54 €/an	35,80 €/an	39,20 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	0,813 €/m³	0,777 €/m³	0,227 €/m³	1,363 €/m³	1,59 €/an	1,59 €/an
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	0,85 €/m³	0,82 €/m³	0,307 €/m³	1,363 €/m³	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	0,85 €/m³	0,82 €/m³	0,307 €/m³	1,363 €/m³	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,56 €/m³	0,82 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,56 €/m³	0,82 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,566 €/m³	0,814 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,566 €/m³	0,814 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,572 €/m³	0,808 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,572 €/m³	0,808 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	1,38 €/an	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/an	1,38 €/an
Vente en Gros	m³	0,64 €/an	0,64 €/an	0,64 €/an	0,64 €/an		0,64 €/an		0,64 €/an	0,64 €/an	0,64 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2020		a: Roi Morvan Cté pour partie	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	CCBI		RMC / Guémené	
Désignation	**Unité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	15,44 €/an	59,56 €/an	36,60 €/an	38,40 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	0,813 €/m³	0,777 €/m³	0,239 €/m³	1,351 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	0,852 €/m³	0,818 €/m³	0,319 €/m³	1,351 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	0,852 €/m³	0,818 €/m³	0,319 €/m³	1,351 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,532 €/m³	0,818 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,532 €/m³	0,818 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,538 €/m³	0,812 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,538 €/m³	0,812 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,544 €/m³	0,806 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,544 €/m³	0,806 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,555 €/m³	0,795 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,555 €/m³	0,795 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an	0,555 €/m³	0,795 €/m³	0,097 €/m³	1,253 €/m³
Vente en Gros	m³	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2021		Ploërmel Cté / CC Josselin		OBC / BVO		Sérent-Lizio		CCBBO / Trévidel	CCBBO	
Désignation	**Unité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**
Abonnement ordinaire	abonnés	35,56 €/an	39,44 €/an	13,80 €/an	61,20 €/an	26,71 €/an	48,29 €/an	75,00 €/an	43,13 €/an	31,87 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,78 €/m³	0,81 €/m³	0,5942 €/m³	0,9958 €/m³	0,686 €/m³	0,904 €/m³	1,59 €/an	0,585 €/m³	1,005 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	0,497 €/m³	1,173 €/m³	0,6498 €/m³	1,0202 €/m³	0,645 €/m³	1,025 €/m³	1,67 €/an	0,443 €/m³	1,247 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	0,497 €/m³	1,173 €/m³	0,6498 €/m³	1,0202 €/m³	0,645 €/m³	1,025 €/m³	1,67 €/an	0,443 €/m³	1,247 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,22 €/m³	1,16 €/m³	0,372 €/m³	1,0080 €/m³	0,404 €/m³	0,976 €/m³	1,38 €/an	0,184 €/m³	1,196 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,22 €/m³	1,16 €/m³	0,3965 €/m³	0,9835 €/m³	0,404 €/m³	0,976 €/m³	1,38 €/an	0,184 €/m³	1,196 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,309 €/m³	1,071 €/m³	0,3965 €/m³	0,9835 €/m³	0,416 €/m³	0,964 €/m³	1,38 €/an	0,184 €/m³	1,196 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,398 €/m³	0,982 €/m³	0,3965 €/m³	0,9835 €/m³	0,44 €/m³	0,94 €/m³	1,38 €/an	0,248 €/m³	1,132 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,50 €/m³	0,88 €/m³	0,421 €/m³	0,9590 €/m³	0,44 €/m³	0,94 €/m³	1,38 €/an	0,248 €/m³	1,132 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,525 €/m³	0,855 €/m³	0,421 €/m³	0,9590 €/m³	0,464 €/m³	0,916 €/m³	1,38 €/an	0,311 €/m³	1,069 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,602 €/m³	0,778 €/m³	0,421 €/m³	0,9590 €/m³	0,476 €/m³	0,904 €/m³	1,38 €/an	0,311 €/m³	1,069 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,602 €/m³	0,778 €/m³	0,421 €/m³	0,9590 €/m³	0,488 €/m³	0,892 €/m³	1,38 €/an	0,311 €/m³	1,069 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,602 €/m³	0,778 €/m³	0,421 €/m³	0,9590 €/m³	0,512 €/m³	0,868 €/m³	1,38 €/an	0,311 €/m³	1,069 €/m³
Vente en Gros	m³		0,64 €/an		0,64 €/an		0,64 €/an	0,64 €/an		64,00 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2020		Ploërmel Cté / CC Josselin		OBC / BVO		Sérent-Lizio		CCBBO / Trévidel	CCBBO	
Désignation	**Unité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part collectivité**	**Tarif : part exploitant**
Abonnement ordinaire	abonnés	36,12 €/an	38,88 €/an	14,71 €/an	60,29 €/an	27,50 €/an	47,50 €/an	75,00 €/an	43,64 €/an	31,36 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,785 €/m³	0,805 €/m³	0,618 €/m³	0,972 €/m³	0,688 €/m³	0,902 €/m³	1,59 €/an	0,589 €/m³	1,001 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	1,162 €/m³	0,674 €/m³	0,996 €/m³	0,649 €/m³	1,021 €/m³	1,67 €/an	0,431 €/m³	1,239 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	1,162 €/m³	0,674 €/m³	0,996 €/m³	0,649 €/m³	1,021 €/m³	1,67 €/an	0,431 €/m³	1,239 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,20 €/m³	1,15 €/m³	0,366 €/m³	0,984 €/m³	0,376 €/m³	0,974 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,20 €/m³	1,15 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,376 €/m³	0,974 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,288 €/m³	1,062 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,388 €/m³	0,962 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,376 €/m³	0,974 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,412 €/m³	0,938 €/m³	1,35 €/an	0,224 €/m³	1,126 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,476 €/m³	0,874 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,412 €/m³	0,938 €/m³	1,35 €/an	0,224 €/m³	1,126 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,501 €/m³	0,849 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,436 €/m³	0,914 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,448 €/m³	0,902 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,459 €/m³	0,891 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,9302 €/m³	0,483 €/m³	0,867 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Vente en Gros	m³		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an	0,62 €/an		0,62 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

ANNEXE 3 – P103.2B en détail

2020		a: Roi Morvan Cté	Roudoualle c	Langonnet	b: Centre Morvihan Cté	c: De l'Oust à Brocéliande	d : Arc Sud Bretagne	CCBI	CCBBO	Trévidel
Plan de réseaux	15 points	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	**30**	**30**	**30**	**30**	**30**	**28**	**30**	**30**	**28**
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	3	5	5	4
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	**55**	**35**	**55**	**65**	**65**	**65**	**65**	**65**	**60**
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	0	0	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	0	0	0	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	0	10	10	10	0	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	0	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	0	0	0	10	10	10	0	0	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
TOTAL	120	**100**	**80**	**100**	**110**	**110**	**108**	**110**	**110**	**103**

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

		Guémené	Josselin	BVO	Sérent-Lizio
Plan de réseaux	15 points	**15**	**15**	**15**	**15**
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	**30**	**30**	**30**	**30**
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	**55**	**70**	**75**	**75**
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	0	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	0	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	0	5	5
TOTAL	120	**100**	**115**	**120**	**120**

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

ANNEXE 4 – Liste des marchés Distribution notifiés en 2020

Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification (signée de l'entreprise)
ACBC 2020 c : OBC – secteur Aff	SOGEA ATLANTIQUE	Mini 50000 € Maxi 150000 €	12/05/2020
Programme 2020 OBC - Secteur Aff	SATEC ENVIRONNEMENT	288 594,25 €	29/07/2020
PROGRAMME 2020 CCBBO	SPAC	355 447,50 €	28/07/2020
PROGRAMME 2020 BELLE ILE	CISE TP	258 596,00 €	27/07/2020
Programme 2020 RMCOM - Secteur RMCom	TOULGOAT	392 330,20 €	15/05/2020
Programme 2020 OBC - Secteur BVO	DEHE TP	561 717,50 €	05/052020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire OBC	ARTELIA	137 620,00 €	27/11/2020
Programme 2020 RMCom - Secteur RMCom/Guémené	SBCEA	137 985,00 €	04/05/2020
Programme 2020 CMC - Secteur CCBBO	SATEC/HENRIO	585 628,00 €	04/05/2020
Programme 2020 - Secteur CMC	TPC OUEST	477 909,00 €	06/05/2020
Programme 2020 ASB - Secteur MUZILLAC	STURNO DEHE TP	525 926,00 €	18/05/2020
Programme 2020 Redon Agglo -Secteur St Jacut	SATEC ENVIRONNEMENT	329 997,00 €	04/05/2020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire CCBBO et BI	CABINET BOURGOIS	117 780,00 €	26/11/2020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire ASB et Redon Agglo	CABINET BOURGOIS	105 760,00 €	26/11/2020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire Ploërmel Josselin Montertelot Cruguel	OCEAM	23 100,00 €	01/12/2020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire CMC	IRH	129 400,00 €	26/11/2020
Mission de MOE 2021 2023 - Territoire RMCom	ARTELIA	111 085,00 €	26/11/2020

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

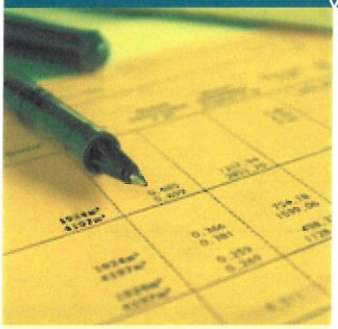

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

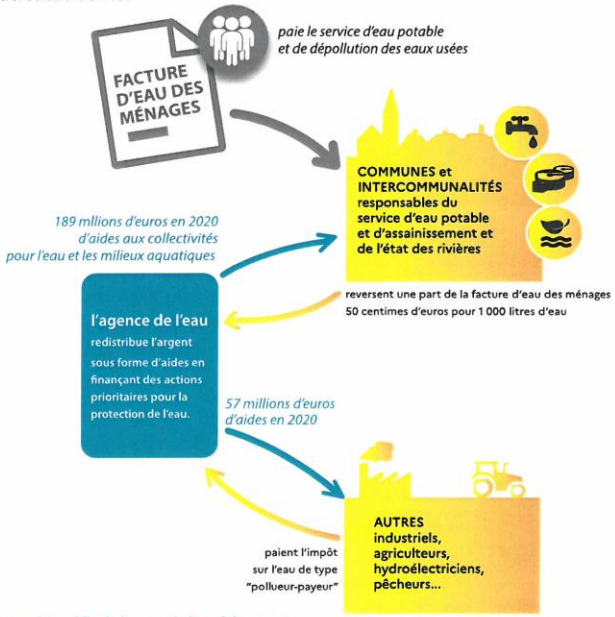

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,75 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

67,61 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

6,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020

0,62 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

1,96 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)

2,59 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

7,03 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,90 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

2,85 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

32,52 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

17,07 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020

8,13 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

14,23 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

16,67 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

8,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

2 Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES	650 000
POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	42,7 %
NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS	166
MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*	25,8
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	1 077
NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS	2 315
NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE	68
MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉES ÉCONOMIQUES	346

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.
Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : http://bit.ly/PR-EauPotable

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv

> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : http://bit.ly/PR-Continuite

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

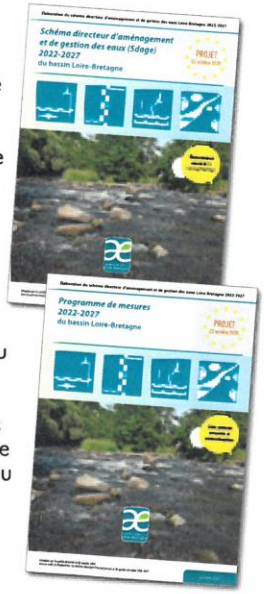

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1er mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

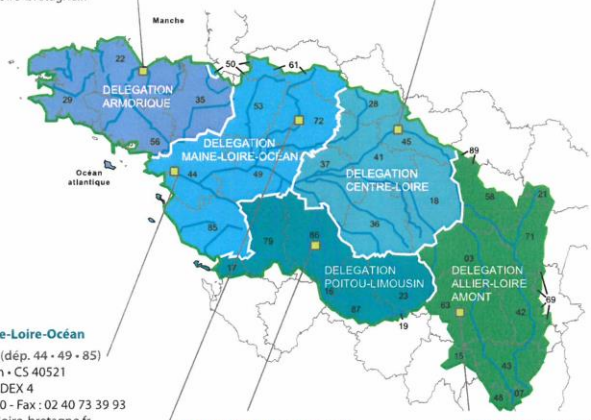

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprimvert sur papier PEFC™
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

EN IMMERSION
L'eau a quelque chose à vous dire
Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**
Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_035-DE

Eau du Morbihan
service public d'eau potable

27 rue de Luscanen • CS 72O11 • 56 001 Vannes cedex
02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr
www.eaudumorbihan.fr